

Entre nous

UNTER UNS IN ZIMMERBACH

LE MOT DU MAIRE

Mes chers concitoyens,

Il y a trois ans et demi, tous les membres de la liste d'entente communale et moi-même vous avons sollicités afin d'obtenir vos suffrages pour le renouvellement du conseil municipal de notre commune.

Ce bulletin municipal va me permettre de dresser le bilan des travaux réalisés à ce jour.

Aujourd'hui, nous voici déjà à mi-mandat.

Plusieurs projets se sont déjà concrétisés, notamment la sécurisation du chemin départemental n° 10 à travers l'agglomération (coût : 58 672 €) qui donne satisfaction aux uns et pas aux autres. Pourtant, c'est un projet réalisé en parfaite harmonie avec les services de la Direction Départementale de l'Équipement, la commune, et le Conseil Général du Haut-Rhin par le biais d'une subvention de 14 041 €.

- Une autre réalisation bien appréciée par les riverains : l'aménagement de la rue des Trois-Épis et de la rue de la Fontaine avec la mise en place des réseaux souterrains d'éclairage public et France Télécoms :

Coût total 155 396 € H.T.
Subvention du Conseil Général 57 947 €.
Dotation Globale d'Équipement 3 700 €.

Travaux d'aménagement qui donnent un cachet particulier à notre village. Je voudrais toutefois remercier tous les riverains des dites rues pour leur compréhension d'une part, pour la mise en place du plan d'alignement pour l'Euro symbolique, et, d'autre part, pour leur patience mise à rude épreuve pendant toute la durée du chantier.

- La fin des travaux de voirie entre les rues des Prés et des Hirondelles (coût 16 465 € H.T.). Ces travaux ont été retardés par le rem-

placement du collecteur d'eaux usées dans la rue des Hirondelles (travaux pris en compte par le S.I.V.O.M. de Turckheim).

- La mise en place d'un abribus par le personnel communal au bord du CD 10, qui, malheureusement, n'a pas résisté au coup de bélier d'un véhicule qui a poursuivi sa route sans laisser d'adresse.

Coût de l'opération 7 265 € H.T.
Subvention du Conseil Général 2 252 €.

A l'heure où j'écris ces lignes, un nouvel abribus est remis en place, financé par la compagnie d'assurance. Je lui souhaite longue vie, en espérant que jeunes et anciens utilisateurs trouveront satisfaction.

- Pour pallier les nombreuses ruptures répétées de la canalisation d'eau potable, d'importants travaux de renouvellement avaient été engagés fin 2002 pour continuer jusqu'à fin août 2003.

De ce fait, le réseau d'eau potable a été renouvelé rue du Président Léon Siben, rue Principale, rue de l'Église, rue de la Fontaine. Le réseau de la rue des Trois-Épis et de la rue du Réservoir a été renouvelé partiellement.

L'ensemble des travaux s'élève à 318 474 €. La partie privative des branchements particuliers a été prise en charge par les propriétaires.

Par ailleurs, la rue Principale et la rue du Réservoir ont bénéficié d'un tapis d'enrobés neuf.

Coût 33 580 € H.T.
Subvention du Conseil Général 14 190 €.

D'autres travaux ont été réalisés qui ne figuraient pas dans nos projets :

- La réhabilitation du presbytère au 10, rue Principale. Bâtiment public avec un cachet architectural particulier, abritant l'école de garçons du village et son directeur pendant de nombreuses années, il a changé de

vocation lors de la réhabilitation de l'ancien presbytère, 25, rue Principale en mairie au cours des années 1995-1997.

Par conséquent, une remise en état complète de l'intérieur s'avérait nécessaire. Construction d'une dalle au rez-de-chaussée, nouveau conduit de fumée, mise en conformité des installations électriques, rénovation de la salle de bain, travaux de menuiserie intérieure, peinture, revêtement de sol, escalier neuf pour accéder aux combles...

La commune, en accord avec le Conseil de fabrique, a pu mettre le 1^{er} étage en location depuis le 1^{er} septembre 2004, le rez-de-chaussée étant réservé aux besoins de la paroisse.

Coût 88 986 € H.T.
Subvention 20 602 €.

J'étais peut-être un peu long, mais je pense que tout habitant de Zimmerbach a le droit de savoir à quoi sont affectés les deniers publics. Notre devise, c'est d'œuvrer par une gestion saine pour le bien-être des habitants.

Joyeux Noël et très Bonne Année 2005,

Votre maire,
Emile OTTMANN

SOMMAIRE



	PAGE
Le mot du maire.....	1
Les décisions du conseil municipal	
Informations pratiques.....	2-3
La porte de l'ancienne église.....	4-5
Exposition des véhicules anciens	
Une nouvelle équipe à l'école	
La mise en place du R.P.I.	6
Les sapeurs-pompiers de Zimmerbach	
Le 60 ^e anniversaire de la Libération(2005)	
Avis aux enfants	7
L'état civil • Texte en alsacien	
L'agenda • Les mots croisés	8

Les principales décisions de votre conseil municipal

Entre les mois de février 2004 et de septembre 2004, voici les décisions qui ont été arrêtées par votre conseil municipal.

• LE 29 MARS 2004

Fixation de tarifs pour l'année 2004

NATURE	MONTANT EN €
Prix du m ³ d'eau potable	1,82316 €
Location annuelle des compteurs d'eau	Petit modèle : 14 € Grand modèle : 28 €
Loyer annuel de l'abri de chasse	190 €
Concessions au cimetière communal	Tombe simple : 190 € Tombe double : 380 €
Taxe d'habitation	9,94 %
Foncier bâti	9,33 %
Foncier non bâti	65,24 %
Taxe professionnelle	16,70 %

Budget primitif de la commune - exercice 2004

Le budget primitif voté par le conseil municipal s'équilibre comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 469 892,06 €

Dépenses et recettes d'investissement : 677 971,37 €

Budget primitif de l'eau - exercice 2004

Le budget primitif voté par le conseil municipal s'équilibre comme suit :

Dépenses et recettes d'exploitation : 154 205,40 €

Dépenses et recettes d'investissement : 97 523,10 €

Remplacement de Mme Liliane HUMMEL

Mme Liliane HUMMEL, agent de service sera remplacée temporairement par Mme Georgette FEHRENBACH.

Mme FEHRENBACH est nommée en qualité d'auxiliaire temporaire à compter du 22 mars 2004 pour une durée de trois mois renouvelable.

Aménagement de la voirie

Le conseil municipal décide d'inscrire la somme de :

- 157 000 € au budget primitif 2004 pour la réfection des rues de la Fontaine et des Trois-Épis ;

- 44 000 € au budget primitif 2004 pour la réfection de la rue Principale et rue du Réservoir.

et charge le maire de transmettre les dossiers au Conseil Général afin de bénéficier d'une éventuelle subvention.

Intégration de l'orgue dans le patrimoine communal

Pour des raisons financières, vu le coût important de la remise en état dans son style d'origine, le Conseil de fabrique propose de rétrocéder gratuitement l'orgue à la Commune. Le maire propose au conseil municipal, d'intégrer l'orgue de l'église dans le patrimoine communal pour une valeur de 100 000 €.

• LE 03 MAI 2004

Loyer de l'appartement du presbytère

Le conseil municipal décide de mettre en location le 1er étage (F4 d'une superficie de 76,82 m²) du presbytère pour un loyer mensuel de 530 €.

Parcours de santé

Le conseil municipal décide que l'acquisition d'un vitrage feuilleté pour le panneau du parcours de santé, d'un montant de 271,28 € H.T. pourra être considérée comme de l'investissement.

Vie culturelle

M. Pierre HUIN propose d'honorer par une réception qui aura lieu courant juin les jeunes du village ayant moins de 18 ans et qui ont obtenu une distinction dans le domaine sportif ou culturel. Cette distinction devra être de l'ordre du 1^{er}, 2^e ou 3^e rang.

• LE 07 JUIN 2004

Travaux à l'école

Le conseil municipal décide de rénover la salle de classe du premier étage et la cage d'escalier de l'école Charles Perrault. Ces travaux sont confiés à l'entreprise E.R.P.R. de Zimmerbach pour un montant de : 5 795,41 € T.T.C.

Choix du facteur d'orgues pour l'église

Le conseil municipal confie la restauration de l'orgue de l'église Saint-Georges au facteur d'orgues Hubert BRAYE de MORTZWILLER. Le montant estimatif des travaux s'élève à 57 000 € T.T.C.

• LE 21 JUIN 2004

Le financement de la voirie de la rue des Trois-Épis et de la rue de la Fontaine sera assuré par un emprunt

Le conseil municipal autorise le maire à réaliser, auprès du Crédit Mutuel, un emprunt d'un montant de 150 000 € au taux de 3,80 % sur 10 ans.

Création d'un emploi C.E.S.

Le conseil municipal autorise le maire à signer un contrat emploi solidarité avec la Direction Départementale du Travail et de l'Emploi en faveur de Mme Georgette FEHRENBACH à compter du 01/07/2004.

LES INFORMATIONS PRATIQUES

VOTRE CHIEN ET VOUS

Avant d'acheter

N'achetez pas sur un coup de cœur. Demandez-vous d'abord sérieusement si vous-même ou la personne à qui vous le destinez supporterez de vivre pendant quinze ans avec un chien.

Chaque race a un comportement et des exigences qui lui sont propres. Demandez conseil à un vétérinaire pour choisir une race qui convienne à votre caractère et à votre mode de vie.

Si vous achetez un chien à l'étranger, renseignez-vous au préalable sur les conditions sanitaires d'importation en France.

Si vous ne les avez pas respectées, votre chien risque d'être refoulé à la frontière, ou abattu sur ordre de l'administration s'il est découvert sur le territoire.

La cession et l'acquisition d'un chien d'attaque sont interdites. Passer outre peut vous coûter jusqu'à 6 mois d'emprisonnement et 15 000 € d'amende.

N'achetez pas de chien non identifié

L'identification des chiens est obligatoire. Le numéro d'identification est apposé par tatouage ou par insertion d'une puce électronique sous la peau. Une carte d'identification est remise au propriétaire en même temps que l'intervention.

Le vendeur doit posséder une carte d'identification à ses nom et adresse, et au numéro d'identification du chien. Si ce n'est pas le cas, n'achetez pas : il peut s'agir d'un chien volé.

Le changement de propriétaire doit être signalé à la Société centrale canine au moyen de la partie appropriée de la carte d'identification, dûment renseignée par le vendeur et par l'acheteur. Vous recevrez ultérieurement une carte d'identification à vos nom et adresse.

Votre chien s'est perdu

Appelez la fourrière compétente pour le territoire où votre chien s'est perdu. Si vous ne la connaissez pas, demandez-en les coordonnées à la mairie.

Ne tardez pas : les animaux mis en fourrière y sont maintenus pendant huit jours ouvrés. A l'issue de ce délai, l'animal non réclamé est considéré comme abandonné. Il devient la propriété du gestionnaire de la fourrière qui peut le faire euthanasier ou le remettre à une organisation de protection des animaux pour qu'elle le propose à l'adoption avec une surveillance sanitaire appropriée.

A la fourrière, présentez la carte d'identification de votre chien. C'est le seul moyen de prouver que vous en êtes le propriétaire.

Les frais de fourrière sont à votre charge. Vous devez les acquitter avant de reprendre votre chien.

N'adoptez jamais un chien errant

Même errant, un chien a un propriétaire. En vous l'appropriant, vous commettez un vol.

Un chien errant peut être en incubation de rage. En l'introduisant chez vous, vous risquez d'exposer à une maladie toujours mortelle ceux qui le manipuleront, à commencer par votre famille.

Un chien errant ne peut avoir qu'une destination : la fourrière.

Non seulement parce que c'est la loi, mais aussi et surtout parce que c'est là que son propriétaire le cherchera.

Votre chien a mordu

La morsure est le mode majeur de transmission de la rage, maladie toujours mortelle. Le virus de la rage se trouve dans la salive des animaux enragés mais aussi des animaux en incubation, c'est-à-dire ceux qui n'en présentent pas encore les symptômes.

Si votre chien a mordu une personne, vous devez le soumettre à vos frais à trois visites vétérinaires à une semaine d'intervalle.

Ces visites sont destinées à rechercher d'éventuels symptômes de rage. A l'issue de chacune d'elles, le vétérinaire vous délivre un certificat dont un exemplaire doit être remis à la personne mordue pour l'information de son médecin ou du centre de traitement antirabique.

La surveillance vétérinaire du chien qui a mordu est obligatoire même s'il est vacciné contre la rage (l'immunité ne peut jamais être garantie à 100%), et même s'il vit dans un territoire réputé indemne de rage.

Ne négligez pas cette surveillance : passer outre peut vous coûter jusqu'à 750 € d'amende.

Vous souhaitez voyager à l'étranger avec votre chien

N'attendez pas le dernier moment pour vous y préparer : pour certaines destinations, des formalités doivent être accomplies plus de six mois avant le départ.

Même si vous n'avez pas de projet de voyage à court terme, faites vacciner votre chien contre la rage et demandez à votre vétérinaire de lui établir un passeport. Ce document est obligatoire depuis le 3 juillet 2004 pour circuler dans l'Union européenne.

Le Royaume-Uni, l'Irlande et la Suède ont des exigences supérieures à celles des autres pays de l'Union européenne : renseignez-vous auprès de votre vétérinaire ou des services vétérinaires de votre département.

Si vous vous rendez en dehors de l'Union européenne, demandez à l'ambassade ou au consulat des pays visités les conditions sanitaires applicables aux chiens accompagnant les voyageurs, et au Ministère de l'Agriculture (Direction générale de l'alimentation) les conditions sanitaires de leur réimportation en France.

Ne négligez aucune des formalités qui vous seront indiquées. Les pires déconvenues vous attendent si vous ne les avez pas respectées.

Pour tout renseignement complémentaire, consultez votre vétérinaire ou les Services vétérinaires du Haut-Rhin, 21 rue d'Agén à 68027 COLMAR CEDEX. Tél. : 03 89 20 19 40 - Fax : 03 89 23 60 36

ANIMAUX

Les murs des maisons, les trottoirs, les rues ne doivent pas recevoir les petits et gros besoins de nos amis les chiens qui doivent être impérativement tenus en laisse. En effet des taches peuvent ressortir avec le temps et elles sont très difficiles à nettoyer.

Sachons les éduquer pour préserver notre environnement et les relations de bon voisinage.

PRÉVENTION DU MÉLANOME : LE HAUT-RHIN EN ACTION

" Le Plan Cancer " voulu par le Président de la République accorde une importance particulière à la prévention et au dépistage. Parmi les cancers les plus accessibles au dépistage, le mélanome de la peau est particulièrement visé, car sa fréquence a presque triplé en France depuis 20 ans. L'Alsace est parmi les régions de France les plus touchées. En réponse à cette évolution, des médecins sensibilisés au mélanome ont voulu faire du Haut-Rhin un département pilote pour une action de prévention et de dépistage de masse du mélanome. A cette action qui est soutenue par la Société Française de Dermatologie et le Comité départemental de la Ligue contre le Cancer, s'associent non seulement les dermatologues, mais aussi l'ensemble des médecins généralistes et des médecins du travail du département.

Chaque habitant du Haut-Rhin peut désormais trouver chez son médecin une information concernant le mélanome.

Le dépistage de ce cancer est simple. Il repose sur un simple examen de la peau et ne nécessite aucune prise de sang ni examen radiologique.

Il permet d'assurer un diagnostic précoce qui offre, en matière de mélanome, la meilleure garantie de guérison.

Les médecins insistent par ailleurs sur l'importance de la prévention, qui consiste à éviter les expositions excessives au soleil et aux autres sources de rayons ultraviolets. Les coups de soleil survenant dans l'enfance ou chez l'adulte jeune doivent être tout particulièrement évités.

Mélanome : le dépister pour en guérir

Le mélanome est une tumeur maligne qui se développe à partir des cellules pigmentaires de la peau et peut ressembler, au début, à un banal grain de beauté. Il est favorisé par les expositions excessives au soleil, notamment par les coups de soleil dans l'enfance, mais également chez certaines personnes par une prédisposition génétique souvent méconnue. Le mélanome est le plus grave des cancers de la peau.

Pourtant il peut être guéri très simplement lorsqu'il est dépisté à temps. Toute modification de forme, de couleur, de relief ou de dimension d'un grain de beauté, toute apparition d'un nouveau grain de beauté différent des autres, toute lésion cutanée qui grossit rapidement, doivent vous alerter.

Parlez-en à votre médecin.

DES FERS À CHEVAL EN GUISE D'EX-VOTO

QUESTIONS AUTOUR D'UNE PORTE DE L'ANCIENNE EGLISE DE ZIMMERBACH

Le Musée d'Unterlinden de Colmar conserve dans ses collections historiques les restes d'une porte en chêne qui a appartenu autrefois à l'ancienne église de Zimmerbach, celle qui a été démolie, et remplacée en 1879, par l'église actuelle. La porte se trouvait à l'arrière du bas-côté droit, sensiblement à l'endroit de celle qui s'ouvre maintenant près de l'escalier qui conduit à la tribune. Ce qui lui a valu l'intérêt des historiens et son transfert au musée de Colmar, ce sont les fers à cheval qui en garnissent la face extérieure. Dans son "Histoire du village de Zimmerbach" (Geschichte des Dorfes Zimmerbach und der Wallfahrt zum Waldbruderkreuz im Münstertal), l'abbé Joseph Lévy (1859 - 1932), éminent historien originaire de Zimmerbach, note que ces fers à cheval étaient autrefois au nombre de treize. Sur le battant, en état de ruine, qui a échoué au musée, il n'en reste maintenant plus que six. Et sur ces six, deux n'ont manifestement jamais ferré les sabots d'un cheval. De taille plus réduite et de forme plus arrondie, ils proviennent probablement des sabots d'un mulet, voire d'un âne.



L'ancienne porte de l'église de Zimmerbach, telle qu'elle est exposée actuellement au musée d'Unterlinden. Elle est en bien mauvais état et on n'y compte plus que six fers à cheval. C'est en 1903 que la commune de Zimmerbach l'a offerte au musée.

L'origine de ces fers n'a cessé d'intriguer les historiens et archéologues des régions. D'autant que d'autres églises, tant en Bavière, dans le Wurtemberg, dans le Tyrol, et plus près de chez nous, à Hinterzarten, en Forêt Noire, possèdent des portes qui présentent la même particularité : des fers à cheval en plus ou moins grand nombre, cloués sur le bois, la partie arrondie orientée vers le haut.

En Alsace, si l'on en croit le chanoine Alexandre Straub (1825 - 1891), un autre historien de renom, les principales portes de l'église de Thann présentaient, elles aussi, un nombre considérable de fers à cheval. Les portes furent remplacées au cours du XIX^{ème} siècle, mais les fers, dont elles étaient bardées, ont donné naissance à une légende où l'histoire se mêle au merveilleux.

C'était pendant la guerre de Trente Ans. La ville venait d'être envahie par une troupe de cavaliers suédois qui y semaient la terreur. Dans leur frayeur, les habitants s'adressèrent à saint Thiébaud, le patron de la ville, l'implorant de leur porter secours dans une si grande détresse. Le miracle ne se fit pas attendre. Alors que le pavé de la ville résonnait sinistrement sous les sabots des chevaux, ces derniers perdirent subitement tous leurs fers. Saisis d'effroi devant cette manifestation du Ciel, les Suédois décampèrent aussi vite qu'ils étaient venus. Quant aux habitants de la ville, ils s'empressèrent de ramasser les fers abandonnés par les intrus, de les porter à l'église, et de les clouer sur les portes en signe d'ex-voto dédiés à saint Thiébaud qui s'était, comme si souvent, fait leur intercesseur.

Bien qu'elle soit d'une certaine manière, elle aussi, liée au miraculeux, l'origine des fers à cheval présents sur la porte de l'ancienne église de Zimmerbach est plus historique. Pour l'expliquer, il faut se souvenir que l'église de Zimmerbach, dédiée à saint Georges,

était autrefois un lieu de pèlerinage très fréquenté par les fidèles des communes rurales voisines. Joseph Lévy note que le jour de la Saint-Georges, les pèlerins y affluèrent en masse pour implorer, en faveur du bétail, la protection du légendaire cavalier connu pour avoir terrassé un dangereux dragon. La tradition orale rapporte que beaucoup venaient du pays welsche. Le fer à cheval, que certains clouèrent sur la porte de l'église, valait ex-voto en reconnaissance d'une protection miraculeuse.

Les historiens qui s'interrogent sur l'origine de la coutume, font remarquer que dans de nombreux cas, notamment à Hinterzarten, les églises qui en sont l'objet, sont dédiées à saint Georges ou, à tout le moins, possèdent un autel placé sous le vocable de ce saint. Alexandre Straub était même enclin à voir dans l'étrange symbole un lointain souvenir du culte de Wotan, ou plus particulièrement de son cheval, Sleipnir*) qui, dans les pays germaniques, a marqué de son fer de nombreux rochers cités par la légende. Et d'ajouter que les premiers missionnaires paraissent avoir volontiers substitué saint Georges à Wotan, là où le culte de ce dieu se trouvait fortement enraciné.

Mais on reste là dans le domaine des hypothèses. Les fers à cheval d'une vieille porte de notre ancienne église n'ont pas fini d'intriguer les historiens.

Paul ESCHBACH

*) Dans la mythologie germanique, Sleipnir était le nom du destrier (cheval de bataille) à huit pattes de Wotan, le dieu de la guerre, l'équivalent d'Odin, dans la légende scandinave.

SUCCÈS POUR LES BELLES ANCIENNES

Voilà deux ans que la Commission culturelle a été créée au sein du conseil municipal de notre commune. Elle est animée par Brigitte BUTTERLIN, Régine SCHWARTZ et Pierre HUIN.

Plusieurs projets ont été proposés et deux d'entre eux ont déjà égayé notre localité qui ne manque d'ailleurs pas d'animations au cours de l'année, le plus souvent organisées par les sociétés locales.

L'exposition des "artistes peintres de Zimmerbach" qui s'est déroulée les 14 et 15 septembre 2002 était couronnée de succès. Le deuxième projet "les véhicules anciens" a également connu un magnifique succès grâce au travail commun assuré par la Commission culturelle, entourée des propriétaires de voitures ou de motos anciennes de Zimmerbach, en partenariat avec les sociétés locales et soutenue par les différents sponsors. Un grand merci à toutes ces personnes.

Notre "perle de verdur" était presque trop petite pour accueillir tous les exposants et visiteurs venus de près et de loin pour sortir leurs "belles demoiselles". Il faut dire qu'il y avait du choix ! Et le temps était au beau fixe ce jour là.

Un autre parc, cette fois-ci de motos anciennes, avait attiré la curiosité des visiteurs. Que de questions, d'adresses échangées pour des pièces éventuellement manquantes ou à renouveler.

Ce fut un grand plaisir de partager cette journée avec tout ce monde en effervescence devant ces voitures et motos anciennes.

A présent, il faut penser au prochain projet, mais là la Commission culturelle fait appel aux citoyens de Zimmerbach.

• Si vous avez des thèmes à nous proposer ou si vous souhaitez rejoindre la Commission culturelle, n'hésitez pas, vous pouvez contacter le secrétariat de mairie.
(Tél. 03 89 71 10 14)



QUE DE CHANGEMENTS POUR L'ÉCOLE DE ZIMMERBACH !

La nouvelle équipe

Le départ de M. MUSSLIN, la création d'une nouvelle équipe pédagogique et la mise en place du Regroupement Pédagogique Intercommunal (R.P.I.) avec l'école voisine de Walbach sont autant de changements intervenus en septembre. Comme chaque année, nos enfants de maternelle ont la chance d'avoir Mme BOMBENGER qui leur assure un enseignement très varié et de qualité. Avec une grande douceur et beaucoup de patience, Marie-Claude aide la maîtresse à socialiser nos petits élèves.

Mme Lengerich met à profit son énergie avec les CE1/CE2 qui bénéficient d'une salle de classe entièrement refaite et de mobilier neuf. Un grand merci à la commune !

Quant à moi, je suis donc la directrice et l'enseignante des CP. Originnaire de Bourgogne, j'enseignais l'an dernier à l'école de Wettolsheim.

L'équipe pédagogique ne se résume pas à nous quatre puisque nous travaillons en étroite collaboration avec nos collègues de Walbach : M. SALMAN, Mme LEQUERTIER, Mme QUINTLE et Mme FUHRMANN.

La mise en place du Regroupement Pédagogique Intercommunal

Un minibus assure le transport des enfants entre nos deux villages pour le plus grand bonheur de nos jeunes passagers : "c'est trop cool le bus !" (Jérémy CP).

"C'est rigolo le R.P.I. car on se fait plein de nouveaux copains !". Cette citation d'enfant résume très bien l'un des points forts de ce regroupement, celui du brassage des enfants entre les deux villages. D'ailleurs, tous les enseignants ont tenu compte de cet aspect pour élaborer un nouveau projet d'école qui s'intitule "la maîtrise de langue pour s'ouvrir sur le monde et les autres !". Les enfants doivent communiquer les uns avec les autres (oralement ou par écrit) pour apprendre à se connaître et pour se cultiver. Avec l'aide des parents, nous avons, par exemple, organisé un goûter commun aux deux écoles au cours duquel tous les enfants se sont retrouvés et ont pu dialoguer pour faire connaissance.

Je travaille énormément avec le directeur de Walbach, Monsieur SALMAN pour assurer une véritable cohérence pédagogique entre nos deux écoles. Nous mettons tout en œuvre pour qu'aucune école ne soit lésée par rapport à l'autre. Ainsi, les élèves de Walbach iront à la piscine tandis que nos élèves profiteront des conseils et du savoir-faire d'un professeur de tennis. Enfin, nous organisons en mars 2005, une classe verte à la Renardière pour tous les élèves des écoles élémentaires du R.P.I. qui aura pour thème nature et patrimoine.

Je profite de l'occasion qui m'est offerte pour vous remercier tous de votre accueil très chaleureux. Je n'oublie également pas nos élèves, vos enfants, qui font que chaque matin, je me rends à l'école avec la même passion pour mon métier.

Emilie MAUFROY

Chez les sapeurs-pompiers à Zimmerbach

Le corps des sapeurs-pompiers de Zimmerbach, se compose de 16 pompiers volontaires dont deux en cours de formation. Devenir sapeurs-pompiers aujourd'hui demande en effet un certain nombre d'heures de stage avant de grimper dans le mythique camion rouge avec le gyrophare bleu.

La formation d'un jeune homme, ou d'une jeune fille, qui désire devenir pompier peut se faire à partir de douze ou treize ans, en s'inscrivant chez les jeunes sapeurs-pompiers et en suivant durant trois années scolaires un programme édité par la Fédération des sapeurs-pompiers de France. Ce cursus comporte : une partie sportive, une partie pratique, ainsi qu'une partie théorique. Ces trois années de formation sont un aboutissant pour le brevet cadet, qui pourra un jour réduire le temps de formation au moment de s'engager après l'âge de seize ans dans un corps de sapeurs-pompiers volontaires. Le brevet cadet, dans sa partie sportive, se compose d'athlétisme, de natation ainsi que d'un grimper de corde, la partie écrite, porte sur les enseignements reçus aussi bien de culture administrative, que de connaissance du matériel sapeur-pompier, ou un simple calcul se rapportant à un petit problème hydraulique à résoudre. La partie orale peut porter sur l'utilisation et les connaissances du matériel et les tech-

niques d'intervention chez les sapeurs-pompiers, quant à la partie pratique, elle peut être un établissement de tuyau dans les règles de l'art.

Les jeunes sapeurs-pompiers font durant leur cycle de formation un module de secourisme qui leur rapporte l'attestation de formation au premier secours ou A.F.P.S. L'autre solution pour devenir sapeur-pompier c'est d'avoir entre seize et quarante cinq ans et d'accepter de poursuivre les formations obligatoires pour être sapeur-pompier afin d'acquérir des connaissances indispensables à l'accomplissement de leur mission. Ces interventions sont de plus en plus variées et demandent de plus en plus de spécialisations.

Pour tous renseignements vous pouvez vous adresser au chef de corps du Centre de Première Intervention (C.P.I.) de Zimmerbach et pour les plus jeunes, les Jeunes Sapeurs-Pompiers (J.S.P.) du Vignoble vous accueilleront avec plaisir. Vous pouvez pour cela aussi vous adresser au chef du C.P.I. Zimmerbach à savoir Pierre WITTMER, 18 rue du Hohnack à Zimmerbach ou au 03.89.71.18.90.

60^e anniversaire de la libération de Zimmerbach

À l'occasion du 60^e anniversaire de la libération de Zimmerbach, la commission culturelle se propose de vous faire vivre (ou revivre) ces instants.

Elle lance donc un appel à toutes les personnes détenant des photos, des lettres ou tout autre document se rapportant à ces événements afin de pouvoir vous les présenter dans un numéro spécial de "Unter uns".

Concrètement, nous vous demanderions de confier les documents à Anne, secrétaire à la mairie qui en fera une copie.

Nous attirons votre attention sur l'importance de votre participation, car les années passant, les documents risquent d'être dispersés.

Nous pourrions ainsi contribuer au devoir de mémoire envers les générations passées et à l'information des jeunes générations.

AVIS AUX ENFANTS DE ZIMMERBACH

L'hiver s'est installé dans notre village ce qui veut dire que Noël approche !

Comme chaque année, le St Nicolas ne manque pas le rendez-vous avec les enfants de Zimmerbach. Préparez-vous à bien l'accueillir car cette rencontre est prévue lors des animations de Noël,

le samedi 11 décembre 2004 à 19 heures sur la place de la mairie. Petits et grands pourront apprécier sa visite et contempler les beaux décors de Noël.

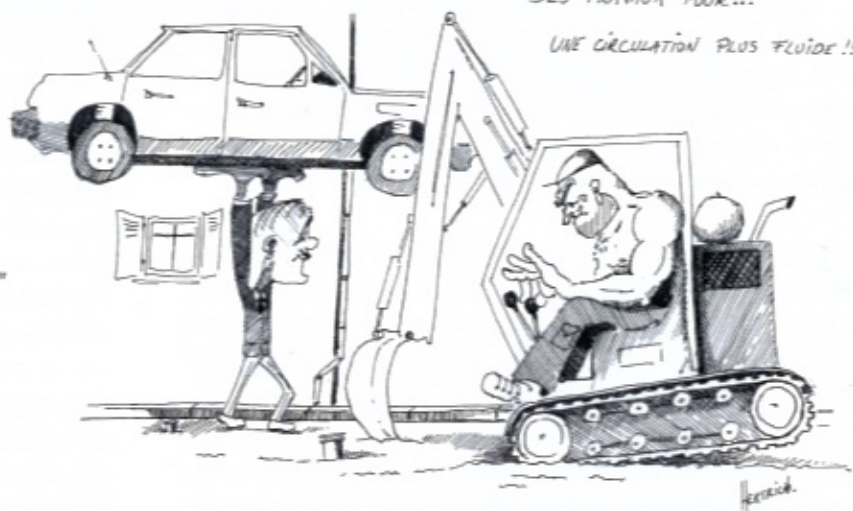


L'ETAT CIVIL ET LES DATES A RETENIR

DO ISCH LÄWE IM DÄM DORF!

Jà, in ZIMMERBACH, do isch ebis loos
 Jetz hãm'r à ganz neji Schtroos
 Di Jungi wàre jetz mit'm Autobus ghoolt
 Und s'Schtàje - Hüß in d'r Schuul, isch auî frisch gmoolt
 Im altà Presbytère isch à nàttà Sal
 M'r kaht saje : gschaft wurd eweral
 Nadirlig gets immer Lit wu nit z'fredà sin
 Un brumlà : "Unser Glüwes schtàkt auî do drin"
 "Wuche lang haw ich wàje d'r Schtroos, Schtauib gfrässe!"
 Awer das alli besser kenà fahre, isch gschnàl vergàsse
 In dàna Lit wu immer händl à un glaje
 Ka ich zum And numme eins saje :
 S'hàn alli à wenig "Schtauib gfrässe", nit nur einà àllein
 Un ZIMMERBACH bringt ebs ahnà, ferà sonà kleini Gmein
 Numme schafà lo ! Das isch minà Root
 Dàn nit jedes Dorf het sonà Gmein - Root

ROBI



L'ETAT CIVIL

(du 01/05/2004 au 31/10/2004)

Bonne route aux nouveau-nés :

KLEIN Mattéo, Roland, Claude, le 2 juin 2004
 KEMPF Thomas, Jacky, le 28 juin 2004

Nos vœux aux jeunes mariés :

VIEIL Jean-Marc, François, Marie et PERRIN Dorothee, Renée, le 15 mai 2004
 KNOELLER Frédéric, Noël et BERNARD-HEMMING Peggy, le 2 juillet 2004
 HIRN Laurent Ralph Jacques et DUERR Laurence Evelyne, le 21 août 2004

Ils nous ont quittés :

OTTMANN Auguste Henri, le 28 juillet 2004

A VOS CRAYONS !

Solution du mot croisé du bulletin n° 18

La morale d'une fable de La Fontaine : EN TOUTE CHOSE IL FAUT CONSIDÉRER LA FIN

A l'issue du tirage au sort, Léa GUELDRY a été l'heureuse gagnante. Elle sera récompensée lors des vœux du maire.

A VOS AGENDAS

DECEMBRE 2004

11 et 12 Animations de Noël (Comité des Fêtes)
 19 Concert de Noël à l'église Saint-Georges à 17h00 (Chorale)

JANVIER 2005

15 Soirée moules (Comité de jumelage)
 28 20h30 "Deifelsbletz un Champignonsupp" (Chorale)

FÉVRIER 2005

4 20h30 "Deifelsbletz un Champignonsupp" (Chorale)
 20 14h30 "Deifelsbletz un Champignonsupp" (Chorale)
 25 20h30 "Deifelsbletz un Champignonsupp" (Chorale)
 26 20h30 "Deifelsbletz un Champignonsupp" (Chorale)

MARS 2005

5 20h30 "Deifelsbletz un Champignonsupp" (Chorale)
 11 20h30 "Deifelsbletz un Champignonsupp" (Chorale)

MAI 2005

22 Marché aux puces (Comité des Fêtes)

JUIN 2005

4 Soirée barbecue (Sapeurs-pompiers)
 Une deuxième soirée sera organisée fin de saison estivale par les sapeurs-pompiers.

Mots croisés proposés par
 Paul ESCHBACH.

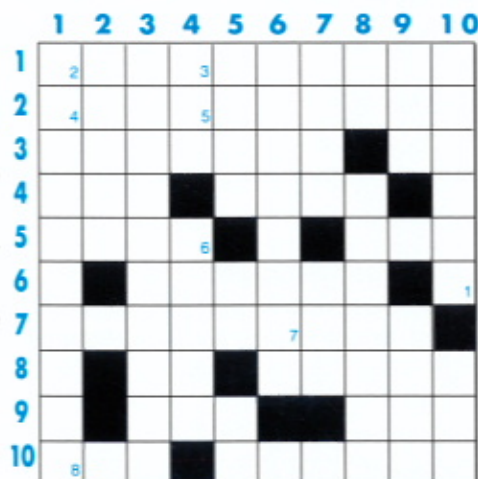
HORIZONTALEMENT

- 1) Zimmerbach en fête bientôt le sixantième anniversaire
- 2) N'agit pas
- 3) Sympa quand elle est bonne / Conjonction
- 4) Forme d'avoir / La rivière africaine bien connue des crivéristes
- 5) C'est le néant / Ce qui reste après le soufrage
- 6) Combinée avec l'argent, elle est utilisée en photographie
- 7) Fonctionne été comme hiver du côté de la Schlucht
- 8) ... et approuvé ? / Le non-être
- 9) Aux Pays-Bas ou au Nigéria / N'est plus attendue
- 10) ... le-bol, quand c'est marre / Raccourcis

VERTICALEMENT

1. Nous l'avons accueilli à bras ouverts
2. Insolite, prodigieux
3. On les préfère pleines
4. Mèche rebelle / Peut être coulant
5. Vérifié / C'était la voiture de nos rêves / Voyelles
6. Il porte un costume bigarré, un masque noir et un sabre de bois
7. Ancienne monnaie chinoise / Brame
8. Dans le vent / Distingué
9. Enlève / Prince troyen
10. Sans bavures / Pas à moi

Théâtre : Les réservations seront à faire auprès de M. Jean-Jacques OTTMANN (Tél. : 03 89 71 14 51)



Avec les lettres contenues dans les huit cases numérotées, composez le nom du cheval à huit pattes qui servait de destrier à Wotan, le dieu de la guerre de la mythologie germanique.
 Reportez ce mot sur papier libre et déposez-le dans la boîte aux lettres de la mairie au plus tard le 31 décembre 2004. Un tirage au sort parmi les bonnes réponses désignera le gagnant qui se verra récompensé de sa perspicacité.

1 2 3 4 5 6 7 8

Ont participé à la rédaction :

Anne ANCEL, Bernard ARNOLD, Myriam BAERENZUNG, Brigitte BUTTERLIN,
 Beatrice DENIS, Paul ESCHBACH, Olivier HERTRICH, Pierre HUIN, Robert HUMMEL,
 Emilie MAUFROY, Jean-Claude MAURER, Jacques MÜLLER,
 Emilie OTTMANN, Jean-Jacques OTTMANN, Jean-Jacques PIERREZ et Pierre WITTMER.